

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mercredi 25 juin 2025

Aucune charge retenue dans le cadre de l'enquête préliminaire visant le maire d'Ajaccio

Ce mercredi 25 juin 2025, le maire d'Ajaccio, président de la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien (CAPA), a répondu aux questions des enquêteurs du Pôle économique et financier de Bastia, dans le cadre d'une enquête préliminaire portant sur ses fonctions de directeur général de l'association Handicap Dépendance Corse-du-Sud (HD2A), au regard de son mandat électif.

Au terme de son audition, aucune charge n'a été retenue à son encontre. Stéphane SBRAGGIA est désormais confiant quant au classement sans suite de ce dossier.

Il se félicite de cette décision qui n'est autre que la traduction logique du Code du Travail. La loi s'avère en effet très explicite sur le cadre juridique spécifique appliqué aux dirigeants. Un cadre auquel il se conforme depuis toujours.

Stéphane SBRAGGIA souligne le sérieux du travail des enquêteurs et rappelle son attachement au respect des institutions.

Cet épisode judiciaire n'entame en rien sa détermination à servir Ajaccio et son agglomération, en responsabilité et en toute transparence.